

## INFO pour la fabrication du permis de conduire

*N.B. : (Pour les conduite accompagnée : A faire uniquement à partir de 18 ans)*

Voici quelques informations à connaître pour lancer la fabrication de votre permis de conduire après réussite à l'examen évidemment.

Cette démarche est imposée par la préfecture. Cependant vous avez plusieurs façon de la réaliser :

- Depuis chez vous sur votre ordinateur (GRATUIT)
- Depuis la préfecture de Laval avec le médiateur du numérique (GRATUIT)
- Depuis l'auto-école (PAYANT) contactez-nous uniquement par mail à :  
*arnoconduite53@gmail.com*

Vous devez :

- Aller sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Si vous n'avez pas déjà un compte de créé sur ce site il faut en créer un.
- Une fois sur votre compte ANTS. Cliquez sur « *Commencer la demande* »

MOTIF DE LA DEMANDE (*Cliquez dans...*)

- Pour personne majeure
- Demande de fabrication d'un nouveau permis
- Réussite à l'examen du permis
- NON (*OUI uniquement si vous avez passé le permis A1*)
- NON

ETAT CIVIL, ADRESSE ET CONTACT

- Vous remplissez les cases
- ATTENTION : L'adresse mail ne doit pas avoir déjà été utilisée pour d'autre démarches administrative. Si vous avez un message d'erreur "Divergence d'identité" après la page "adresse et contact", changez l'adresse mail.

PHOTO SIGNATURE

- En cas d'e-photo (*nous vous le conseillons*), remplissez le champ "Code photo"

PIECES JUSTIFICATIVES (*Il faut utiliser le menu déroulant "Type de pièce justificative à ajouter" situé en bas*)

- Pièce d'identité
- Attestation JDC (*Si vous avez -26 ans*)
- Justificatif de domicile
- Attestation d'hébergement (*Si pas de justificatif de domicile au nom du demandeur de permis*)
- Pièce d'identité de l'hébergeant (*Si pas de justificatif de domicile au nom du demandeur de permis*)
- Permis de conduire actuel (*Si vous avez permis AM, A1, B, A2...*)
- ASSR 2 (*Uniquement pour la fabrication d'un premier permis et si vous êtes né après 01/01/1988*)
- Attestation sur l'honneur ([Cliquez ici](#)) si vous ne retrouvez plus votre ASSR2.
- Autre type de pièce :
  - CEPC (*Votre feuille de résultat du permis marquée "FAVORABLE"*)

RECAPITULATIF

- Relisez attentivement avant de valider

CONFIRMATION

Bravo...vous avez réussi..... ;-)

**En cas problème technique, administratif ou autres**

**Veillez contacter le service "permis de conduire-ANTS" au:**

**☎ 3400**